



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Avenant Maison du
Parc Lot 14**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la communauté de communes de Lalbenque - Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la commune de Saint-Géry/Vers
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

**DATE DE LA
CONVOCATION**
8 juillet 2025
DATE D'AFFICHAGE
8 juillet 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**
En exercice : 25
Présents : 12
Votants : 22
Voix : 40

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme N. MASBOU, représentante de la communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. A. ORTALO MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. F. DECREMPS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente informe les membres du Bureau syndical qu'il convient d'établir un avenant en moins-value concernant le Lot 14 (travaux paysagers) car la pose de la clôture en bordure Nord de la parcelle n'a pas été réalisée comme prévu au marché initial. Afin de pouvoir solder la facture à l'entreprise et de rembourser les retenues de garanties, il est nécessaire de signer cet acte.

La Présidente demande de prendre connaissance des modifications suivantes :

Lot - entreprises	Plus-value HT	Moins-value HT	Commentaires
Lot 14 : travaux paysagers <i>Entreprise Marion</i>		1 722 €	Clôture en bordure Nord de la parcelle non posée
TOTAL		1 722 €	

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide les modifications proposées ci-dessus et autorise la Présidente à signer l'avenant n° 2 pour le Lot n°14 nécessaire à la bonne exécution des travaux de construction de la Maison du Parc.

**La Présidente
Catherine MARLAS**